

La crainte de la criminalité : qui et pourquoi?

par Marie-Andrée Gravel

Données sociodémographiques en bref, juin
2014 Volume 18, numéro 3, p. 8-16

Notice bibliographique suggérée :

GRAVEL, Marie-Andrée (2014). « La crainte de la criminalité : qui et pourquoi? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 18, n° 3, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 8-16.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2014
ISSN 1715-6378 (en ligne)
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

La crainte de la criminalité : qui et pourquoi?

par Marie-Andrée Gravel¹

Les répercussions négatives de la criminalité sur les populations sont multiples et s'étendent au-delà des victimes d'actes criminels elles-mêmes (Fitzgerald, 2008). En effet, les incidences indirectes de la victimisation touchent une part considérable de la population en affaiblissant le sentiment de sécurité, provoquant ainsi une crainte de la criminalité. Cette peur du crime constitue une véritable problématique sociale, au même titre que la criminalité proprement dite. Largement documentée, la crainte de la criminalité est un concept polymorphe qui ne représente pas le risque réel de victimisation, mais relève d'un ensemble de facteurs personnels, sociodémographiques ainsi que ceux liés à l'environnement physique et social (Ferraro, 1995; Jackson, 2006). En se basant sur les résultats de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation, la présente analyse vise à saisir les variables qui sont liées à la peur du crime chez la population québécoise. Une analyse de régression logistique permet ensuite de déterminer l'influence réelle de chacune des variables ciblées, et ce, en maintenant constant l'ensemble des autres facteurs.

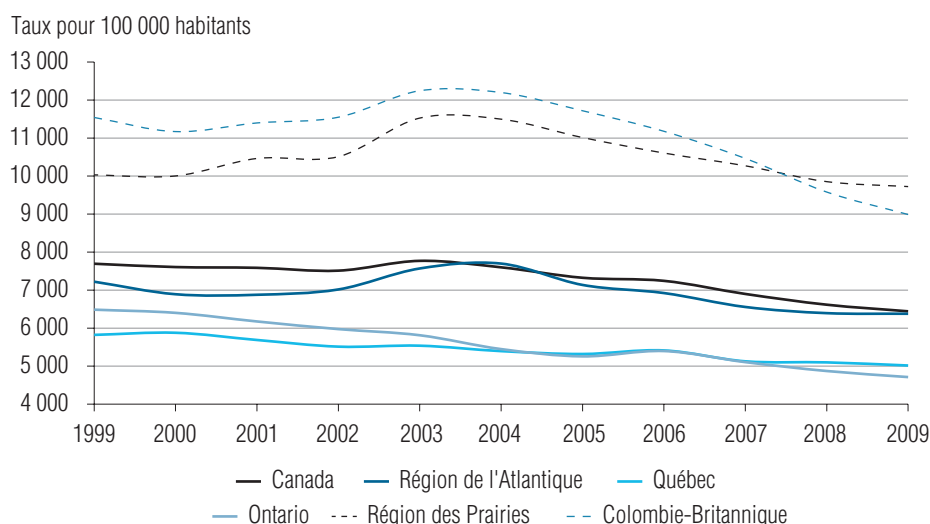
L'évolution du taux de criminalité entre 1999 et 2009

À l'échelle canadienne, on constate un recul constant de la criminalité, tant en volume qu'en gravité² (figure 1). Cette tendance générale amorcée au début des années 1990 est notamment imputable à la diminution des comportements à risque et à des changements d'ordre sociodémographique, tels que la modification de la structure par âge et l'amélioration des conditions économiques (Perreault, 2013). L'analyse de la criminalité selon les grandes régions canadiennes révèle que le Québec et l'Ontario détiennent les taux de criminalité les plus bas au pays, tandis que la région des Prairies et la Colombie-Britannique se démarquent pour leur part par une criminalité plus élevée. La réalité des provinces de l'Atlantique est similaire à celle constatée pour l'ensemble du Canada.

La répartition de la crainte relative à la criminalité sur le territoire canadien

Tout comme la variation spatiale de la criminalité, la crainte qui lui est relative diffère selon la région canadienne de résidence. De manière générale, on remarque que le nombre de personnes qui appréhendent le crime est, toute proportion gardée, plus élevé dans l'ouest du Canada, particulièrement en Colombie-Britannique (figure 2). Avec près de 17 % de sa population qui déclarent craindre pour leur sécurité personnelle en 2009, le Québec présente une proportion plus grande que celles de l'Ontario (12 %) et de la

Figure 1
Évolution du taux de criminalité selon la région canadienne, 1999-2009



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 252-0051 (site consulté le 10 février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'auteure remercie Marie Beaulieu, professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Sherbrooke, Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.
2. D'après l'indice de gravité de la criminalité (IGC) calculé par Statistique Canada depuis 1998. Au Québec, l'IGC a faibli de 37,4 % entre 1998 (112,68) et 2012 (70,71) (Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0052).

Définitions

La crainte de la criminalité

Les insécurités liées à la victimisation criminelle se définissent comme étant un sentiment exprimé par des comportements d'évitement ou de protection, une peur dans un environnement perçu comme menaçant, ou une évaluation concrète du risque d'être victime d'un crime contre la personne ou contre la propriété (Beaulieu et coll., 2007). Ce concept est composé de trois dimensions distinctes, soit la dimension émotionnelle, relative à la peur du crime, la dimension cognitive, associée au risque perçu, et la dimension comportementale, exposant les divers comportements d'évitement et de protection. Le présent article s'attarde exclusivement à la dimension émotionnelle.

Afin de mesurer la crainte relative au crime, nous avons privilégié le sentiment de sécurité des répondants lorsqu'ils marchent seuls après la tombée de la nuit. Cette variable constitue une composante importante d'une mesure largement utilisée en criminologie, soit le *Worry About Victimization* (WAV) (Williams et coll., 2000). Malgré le manque de consensus sur la définition du concept d'insécurités liées à une victimisation potentielle, ce choix s'avère cohérent avec la littérature (Fitzgerald, 2008).

Lors de la tenue de l'*Enquête sociale générale* (ESG), la question suivante était posée aux répondants : « À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul/seule dans votre voisinage quand il fait noir? » Dans cet article, comme chez Statistique Canada, les personnes ayant répondu « Pas très en sécurité » et « Pas du tout en sécurité » sont considérées comme ayant une crainte relative à la criminalité.

Le taux de criminalité

Le taux de criminalité utilisé dans cette analyse fait référence au volume de crimes déclarés à la police pour chaque tranche de 100 000 habitants. Le calcul de ce taux se fait à partir des données recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Note méthodologique

Cette étude exploite les données recueillies lors de l'ESG de 2009³. Cette enquête traite plus précisément de la victimisation de la population canadienne, et constitue le cinquième cycle mené sur le sujet. Tandis que la majorité des données présentées dans cet article s'appuient sur le cycle 23 (2009), les tendances évolutives résultent aussi de l'analyse des données du cycle 13 (1999) et 18 (2004). La population cible se compose de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des territoires, ainsi que des pensionnaires à plein temps des établissements institutionnels.

Les estimations ont été pondérées et tiennent ainsi compte du plan de sondage. La précision des estimations tirées des données de 2004 et 2009 a été calculée à partir des poids *bootstrap*, tandis que celle des estimations relatives à l'ESG de 1999 a été évaluée à partir des effets de plan moyen fournis par Statistique Canada.

Aux fins de cette recherche, les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules ont été exclues de l'ensemble des traitements statistiques. Elles représentent environ 7 % de la population québécoise. Dans le but d'assurer un bon niveau de précision, seules les estimations ayant un coefficient de variation inférieur à 33 % sont présentées dans cet article. L'existence de relations entre la crainte de la criminalité et les différentes variables a été vérifiée à l'aide du test de khi-deux. Aussi, les intervalles de confiance ont permis de déceler les différences entre les proportions obtenues, et ce, à un seuil de 5 %. Les modèles de régression logistique retenus n'incluent que les variables indépendantes dont l'effet sur la variable dépendante est significatif à partir du seuil de confiance de 90 % ($\pm : p \leq 0,1$). Afin de diminuer l'effet du taux de non-réponse sur les modèles, l'information manquante de quatre variables figure à titre de catégorie distincte, soit le revenu du ménage, les perceptions spatiales et évolutives de la criminalité dans le voisinage et l'évaluation de la qualité du travail des policiers. Alors que la non-réponse pour la variable du revenu semble influencer sur les résultats du modèle logistique, l'effet est mineur pour les trois autres variables. Par conséquent, seule l'information manquante du revenu du ménage est analysée dans le cadre de cette étude.

3. Pour plus de détails sur le cycle 23 de l'*Enquête sociale générale*, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante : [En ligne]. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2].

région de l'Atlantique (11 %), mais comparable à celle de la région des Prairies (16 %). Les résultats tirés de l'analyse de régression abondent dans ce sens et exposent que le fait de résider dans la région de l'Atlantique ou en Ontario, comparativement au Québec (catégorie de référence), diminue la probabilité d'éprouver une crainte de la criminalité⁴ (données non présentées). D'autre part, la région des Prairies est la seule à avoir vu sa proportion de gens inquiets croître entre 1999 et 2009, les autres régions ayant quant à elles connu une diminution ou une stagnation du phénomène.

Les différents auteurs qui s'intéressent à la peur du crime insistent sur le fait que, quoiqu'influencé par la prévalence de la criminalité dans l'environnement vécu, ce concept est d'abord associé à la dimension cognitive de la peur, soit

la perception du risque de victimisation (Ferraro, 1995). Par exemple, la criminalité plus élevée dans la région de l'Atlantique, par rapport aux provinces du Québec et de l'Ontario, ne se traduit pas par une crainte plus répandue. De façon contradictoire, cette région présente la proportion des gens craintifs la plus faible. On constate également qu'au Québec, cette même proportion est significativement plus élevée que celle de l'Ontario, et ce, malgré des taux de criminalité similaires et faibles.

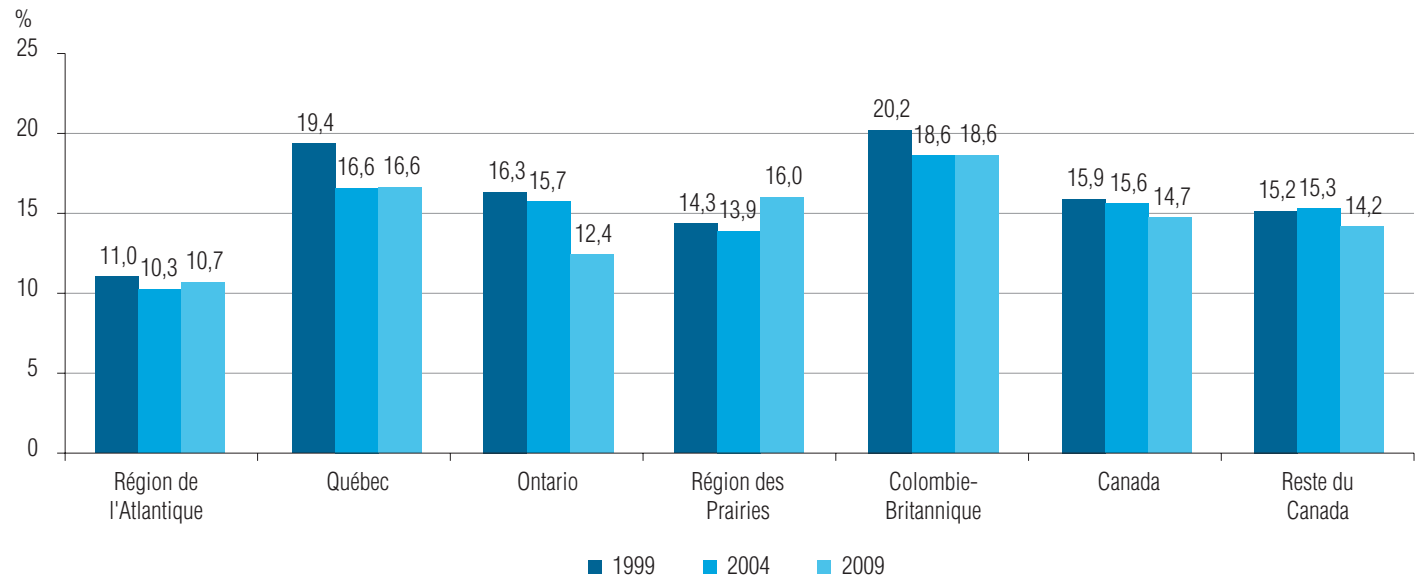
La crainte du crime étant tributaire du contexte du quartier, l'effet de la variable du type d'agglomération est significatif dans la probabilité de ressentir la peur, le milieu urbain étant plus propice (tableau en annexe). Ainsi, les résidents des grands centres (RMR et AR⁵) sont proportionnellement plus nombreux à craindre pour leur sécu-

rité personnelle (18 %) que les habitants des communautés rurales ou des petites municipalités (12 %) (tableau 1).

L'appréhension du crime selon les caractéristiques démographiques

Les femmes sont, toute proportion gardée, considérablement plus nombreuses que les hommes à éprouver une certaine peur du crime (28 % c. 6 %) (tableau 1). En maintenant constantes les autres variables, la probabilité d'appréhender la criminalité demeure largement plus élevée chez les femmes (rapport de cote (RC)=6,46) que chez les hommes (tableau en annexe). Bien que l'ampleur de la proportion féminine puisse être partiellement expliquée par la vulnérabilité physique des femmes ou par le prolongement des rôles sociaux établis, certaines études ont démontré que les

Figure 2
Proportion de la population¹ qui a déclaré une crainte de la criminalité² selon la région de résidence, 1999, 2004, 2009



1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.

2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 1999, 2004 et 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Ces résultats sont tirés du modèle de régression pour le Canada. Ces données peuvent être obtenues en s'adressant à l'auteure (marie-andree.gravel@stat.gouv.qc.ca).

5. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants. Pour plus de détails concernant les définitions, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/pub/93-600-x/2010000/definitions-fra.htm].

Tableau 1

Proportion de la population¹ qui a déclaré une crainte de la criminalité² selon certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
Sexe^{†††}		
Homme	6,1	4,87 – 7,45
Femme	28,1	25,67 – 30,42
Groupe d'âge^{†††}		
15 à 24 ans	14,6	10,92 – 18,84
25 à 44 ans	11,3	9,42 – 13,20
45 à 64 ans	18,7	16,56 – 20,89
65 ans et plus	28,0	23,62 – 32,27
État matrimonial[†]		
Marié ou vivant en union libre	15,6	13,97 – 17,13
Séparé ou divorcé	21,6	17,16 – 26,03
Célibataire ou veuf	17,9	15,40 – 20,44
Taille du ménage^{†††}		
1 personne	22,3	19,24 – 25,41
2 personnes	17,8	15,58 – 20,00
3 personnes ou plus	14,6	12,68 – 16,54
Niveau de scolarité^{†††}		
Diplôme universitaire	11,2	8,89 – 13,59
Diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non-universitaire	15,9	14,12 – 17,60
Sans diplôme	24,5	20,80 – 28,22
Revenu du ménage^{†††}		
Moins de 30 000 \$	23,8	19,77 – 27,81
30 000 \$ à 59 999 \$	17,2	14,52 – 19,79
60 000 \$ à 99 999 \$	13,2	10,51 – 15,89
100 000 \$ et plus	9,2	6,83 – 12,10
Non-réponse ³	24,6	20,49 – 28,65
Statut d'activité^{†††}		
Population active	12,7	11,21 – 14,28
Population inactive	23,2	20,72 – 25,70
Type d'agglomération^{††}		
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	17,8	16,24 – 19,26
Communautés rurales et petites municipalités	12,0	9,36 – 15,16
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité : † : 0,05; †† : 0,01; ††† : 0,001.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.
3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

différences de genre tiennent avant tout à la crainte d'une victimisation sexuelle (Ferraro, 1995; Schafer et coll., 2006). Chez les hommes, la faiblesse du phénomène peut être expliquée par une sous-déclaration de la peur liée à la désirabilité sociale (Beaulieu et coll., 2007).

Cette crainte diffère également selon le groupe d'âge, la proportion de la population de 65 ans et plus (28 %) étant plus élevée que celle des autres groupes : 15 % chez les 15 à 24 ans, 11 % chez les 25 à 44 ans et 19 % chez les 45 à 64 ans. Les résultats de l'analyse de régression montrent que l'âge est un facteur déterminant quant à la crainte du crime. La propension à l'insécurité apparaît ainsi plus forte chez la population de 45 ans et plus relativement à celle âgée de 15 à 24 ans (catégorie de référence) (tableau en annexe). Cette réalité constitue un paradoxe puisque les personnes âgées affichent le taux de victimisation avec violence le plus faible à l'échelle canadienne (Perreault et Brennan, 2010). Selon Beaulieu et coll. (2003), la peur du crime chez la population âgée de 60 ans et plus peut notamment être associée à une détresse psychologique plus fréquente.

De même, on constate que le phénomène est lié à l'état matrimonial, un écart significatif étant détecté entre les personnes mariées ou vivant en union libre et les personnes séparées ou divorcées (16 % c. 22 %). À l'image de cette tendance, les ménages se composant d'une seule personne (22 %) sont, toute proportion gardée, plus nombreux à être inquiets par rapport aux ménages de deux personnes (18 %) et de trois personnes et plus (15 %). Malgré l'existence de ces associations dans l'analyse bivariée, l'état matrimonial et la taille du ménage ne s'avèrent pas déterminants dans la probabilité de craindre la criminalité (tableau en annexe).

Les conditions socioéconomiques de la population et la crainte relative à la criminalité

Un ensemble de facteurs socioéconomiques est associé à la crainte de la criminalité. Ainsi, on remarque que cette peur semble être moins répandue chez les diplômés universitaires (11 %) que chez les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non universitaire (16 %) et chez la population non diplômée (25 %) (tableau 1). Les résultats de la modélisation exposent la même tendance. Ainsi, les individus ayant atteint un plus faible niveau de scolarité, en comparaison avec un diplôme universitaire (catégorie de référence), sont plus susceptibles de signaler une peur relative au crime (tableau en annexe). En outre, les personnes qui ont refusé de déclarer le revenu de leur ménage⁶ (25 %) ou qui ont un revenu annuel⁷ de moins de 30 000\$ avant impôts et autres déductions (24 %) sont, toute proportion gardée, plus nombreuses à redouter une victimisation que celles qui ont déclaré un revenu compris entre 30 000 et 59 999\$ (17 %), entre 60 000 et 99 999\$ (13 %) et de plus de 100 000\$ (9 %). L'effet de la variable du revenu sur la probabilité de craindre la criminalité est aussi significatif, cette dernière étant plus élevée lorsque le revenu annuel est plus faible. À l'image des associations avec le niveau de scolarité et le revenu, les personnes faisant partie de la population active sont proportionnellement moins nombreuses à avoir peur du crime que celles qui ne sont ni en emploi ni en recherche d'emploi (13 % c. 23 %). Par contre, lorsque l'ensemble des variables est maintenu constant, le statut d'activité n'influence pas significativement la probabilité d'appréhender le crime et n'a donc pas été retenu pour la modélisation.

Ces résultats n'étonnent pas puisque ces indicateurs socioéconomiques sont déterminants quant au contexte de l'environnement. L'existence d'une forte corrélation entre l'inégalité des ressources économiques et la répartition de la criminalité et du désordre social et physique sur le territoire a été démontrée précédemment, particulièrement en milieu urbain (Morenoff et coll., 2001). Rappelons que la peur du crime diffère selon le type d'agglomération, la proportion de gens craintifs étant plus élevée dans les grands centres (tableau 1). Outre le risque lié à une criminalité accrue, la ségrégation spatiale des populations défavorisées semble renforcer leurs perceptions et, par conséquent, leur sentiment de vulnérabilité relatif au crime.

L'influence de la vulnérabilité individuelle sur la crainte relative au crime

La perception de l'état de santé, physique ou mentale, est associée à la crainte relative à la criminalité, tout comme les incapacités physiques ou mentales limitant les activités, les expériences antérieures de victimisation, le sentiment d'appartenance à la communauté locale et le niveau de confiance aux inconnus (tableau 2). Ainsi, les personnes qui perçoivent leur état de santé comme mauvais (33 %), ou bon ou moyen (23 %) sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer une certaine peur quant au crime que ceux considérant leur santé comme très bonne ou excellente (13 %). On constate la même tendance quant à l'évaluation de l'état de la santé mentale. Ainsi, la crainte du crime est plus fréquente chez les gens qui considèrent leur santé mentale comme mauvaise (58 %) relativement à moyenne ou bonne (22 %), ou à très bonne ou excel-

lente (15 %). Malgré cette association, l'effet de l'état de santé autodéclaré, physique comme mentale, ne s'est pas avéré significatif dans la probabilité de craindre pour sa sécurité personnelle et a donc été exclu du modèle de régression. D'autre part, on constate que la peur du crime est également plus répandue chez les individus ayant des limitations d'activité (26 % c. 13 %), comme chez les personnes ayant été victimes d'un acte criminel dans les 12 mois précédant l'enquête (21 % c. 15 %).

On remarque que les individus qui ont un faible sentiment d'appartenance à leur communauté sont aussi plus nombreux, en proportion, à craindre la criminalité (19 % c. 14 %), à l'image de ceux qui considèrent que les inconnus ne sont pas dignes de confiance (21 % c. 10 %). À l'exception de l'état de santé physique et mentale, toutes les variables symbolisant une certaine vulnérabilité individuelle et sociale sont déterminantes et font croître les risques d'éprouver la peur du crime (tableau en annexe).

Selon Ferraro (1995), la vulnérabilité individuelle associée à un état de santé détérioré, à une limitation des activités ou à un certain isolement social favoriserait les insécurités relatives au crime en limitant la capacité des individus à réagir devant une menace. Les expériences de victimisation antérieures accentueraient pour leur part le risque perçu.

6. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte. L'analyse de la non-réponse montre que les groupes de 15 à 24 ans et les 75 ans et plus, les personnes aux études ou effectuant des travaux ménagers, les veufs et les célibataires, et les répondants nés dans un autre pays que le Canada sont sous-représentés par la variable du revenu du ménage.

7. Dans le cadre de l'ESG, le revenu du ménage correspond au revenu total de tous les membres du ménage, provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2008.

Tableau 2

Proportion de la population¹ qui a déclaré craindre la criminalité² selon l'état de santé et de bien-être, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
État de santé autodéclaré^{†††}		
Excellent ou très bon	13,3	11,78 – 14,74
Bon ou moyen	22,9	20,17 – 25,60
Mauvais	32,6*	21,09 – 45,95
État de santé mentale autodéclaré^{†††}		
Excellent ou très bon	15,0	13,49 – 16,44
Bon ou moyen	21,7	18,32 – 25,00
Mauvais	57,6*	32,79 – 79,87
Incapacité physique ou mentale limitant les activités^{†††}		
Oui	26,0	22,91 – 29,02
Non	13,3	11,93 – 14,74
Expérience de victimisation au cours de l'année précédente^{†††}		
Oui	20,7	17,74 – 23,73
Non	15,1	13,63 – 16,56
Confiance aux inconnus^{†††}		
Oui	9,5	7,74 – 11,47
Non	20,8	19,00 – 22,64
Sentiment d'appartenance à la communauté locale^{††}		
Oui	14,4	12,39 – 16,32
Non	18,8	16,84 – 20,78
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité : †† : 0,01; ††† : 0,001

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul en soirée ou la nuit, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La peur du crime et les perceptions quant à la criminalité et au système judiciaire

En décelant les différentes traces de la criminalité dans leur environnement, la population tente d'évaluer le niveau de risque associé à une victimisation (Fitzgerald, 2008). La présence d'incivilités, souvent considérées comme les principaux signes de la criminalité, forge les perceptions et, par le fait même, la crainte relative au crime (Ferraro, 1995; Keown, 2008). Conséquemment, la proportion de

gens craintifs est plus élevée parmi la population qui considère le désordre social ou physique comme un problème réel dans leur voisinage (26 % c. 14 %) (tableau 3). On constate également que cette peur est plus répandue chez les individus qui perçoivent le nombre d'actes commis dans leur voisinage comme supérieur à celui des autres régions (35 %), relativement à ceux qui le considèrent similaire (21 %) ou inférieur (11 %). De plus, les personnes qui décèlent une augmentation de la criminalité dans leur voisinage au

cours des cinq dernières années sont proportionnellement plus nombreuses à s'inquiéter de leur sécurité personnelle (31 %) comparativement à celles qui perçoivent une stagnation (13 %) ou une diminution de la problématique (11 %). À l'image des résultats tirés de l'analyse descriptive, les variables de perceptions quant à la criminalité se sont avérées explicatives quant à la probabilité de déclarer une crainte relative au crime. Ainsi, le fait de percevoir une criminalité accrue, en croissance ou de noter la présence d'incivilités dans le voisinage augmente le risque d'éprouver une crainte relative au crime (tableau en annexe).

Par ailleurs, la proportion de craintifs parmi la population québécoise diffère selon les perceptions et attitudes quant aux services policiers et aux jugements des tribunaux pénaux. Conséquemment, l'appréhension du crime est plus courante parmi la population qui considère comme mauvaise la qualité du travail des policiers afin d'assurer la sécurité de la population (35 %) comparativement à passable (22 %) ou bonne (14 %). À l'instar des résultats de l'analyse bivariée, l'effet de cette variable est également significatif dans la modélisation de la probabilité d'être inquiet quant à sa sécurité personnelle; les individus ayant des perceptions négatives étant plus susceptibles de craindre la criminalité (tableau en annexe). La peur est aussi plus fréquente parmi la population qui considère que les jugements prononcés par les tribunaux ne sont pas assez sévères (18 % c. 13 %). Par contre, cette variable ne semble pas influencer de manière significative la probabilité de craindre la criminalité et a donc été exclue du modèle de régression.

D'après Sprott et Doob (1997), ces perceptions négatives découleraient entre autres d'une mauvaise connaissance populaire du système pénal, de la médiatisation croissante des affaires criminelles les plus graves et de la nature cruciale du devoir de ces institutions, soit d'assurer la sécurité de la population.

Tableau 3

Proportion de la population¹ qui a déclaré craindre la criminalité² selon les perceptions, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
Criminalité dans le voisinage en comparaison aux autres régions^{††}		
Plus élevée	34,7	27,20 – 42,12
À peu près la même	21,1	18,61 – 23,56
Moins élevée	10,8	9,23 – 12,33
Évolution de la criminalité dans les 5 dernières années^{†††}		
Augmentée	30,7	26,83 – 34,58
Diminuée	10,8*	7,00 – 15,78
Demeurée la même	12,9	11,40 – 14,32
Désordre social constitue un problème dans le voisinage^{†††}		
Oui	26,0	22,70 – 29,26
Non	13,5	12,12 – 14,93
Qualité du travail de la police locale pour assurer la sécurité de la population^{†††}		
Bon	13,5	12,01 – 14,90
Passable	22,1	19,01 – 25,27
Mauvais	35,4	26,75 – 43,99
Jugements prononcés par les tribunaux ne sont pas assez sévères^{††}		
Oui	18,4	16,75 – 20,09
Non	13,0	10,62 – 15,30
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité: ††: 0,01; †††: 0,001.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul en soirée ou la nuit, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante: se sentir Pas très en sécurité » ou Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source: Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Selon les données de l'*Enquête sociale générale* de 2009, environ une personne sur six éprouve une crainte relative au crime au Québec, et ce, en dépit de la diminution constante des taux de criminalité et des forts taux de satisfaction de la population quant à la sécurité personnelle (Gravel, 2014). Malgré la similarité de la problématique criminelle avec l'Ontario, le Québec présente une proportion d'individus

craintifs supérieure à celle de son voisin. Les résultats de l'analyse descriptive démontrent que l'évolution de la criminalité ne se reflète pas de manière directe dans la variation de la peur qui lui est relative. La probabilité de ressentir cette peur est plutôt déterminée par le contexte de l'environnement, ainsi que par les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, l'état de santé, le bien-être et les perceptions de la population, exposant de ce fait le caractère hétérogène du phénomène.

De manière générale, plus le risque perçu et la vulnérabilité individuelle sont importants, plus grande est la probabilité d'éprouver une crainte relative à la criminalité. À l'image des constats tirés de la littérature, les résultats de la modélisation exposent que les femmes et les personnes âgées sont plus enclines à ressentir des insécurités quant au crime, tout comme les populations ayant des conditions socioéconomiques difficiles, un certain isolement social, des expériences antérieures de victimisation et des perceptions négatives quant à la problématique criminelle dans leur voisinage.

Bien que l'analyse des données de l'ESG offre la possibilité de mesurer la problématique d'une perspective sociale, elle ne permet cependant pas de l'évaluer dans son ensemble. En effet, l'absence de données sur les caractéristiques des quartiers, telles que la proportion de ménages à faible revenu ou la proportion de membres de minorités visibles, limite la capacité d'explication du modèle. Comme l'ont démontré d'autres études, le contexte de l'environnement local prend significativement part à l'explication de la peur du crime dans la population. Soulignons toutefois que l'apport de l'environnement est moindre, les caractéristiques des personnes et leurs perceptions expliquant une plus grande part de la variation de la peur du crime (Fitzgerald, 2008; Wyant, 2008).

Références

- BEAULIEU, Marie, Micheline DUBÉ, Christian BERGERON et Marie-Marthe COUSINEAU (2007). « Are elderly men worried about crime? », *Journal of Aging Studies*, 21 (4), p. 336-346.
- BEAULIEU, Marie, Nancy LECLERC et Micheline DUBÉ (2003). « Fear of crime among the elderly: An analysis of mental Health Issues », *Journal of Gerontological Social Work*, 40 (4), p. 121-138.
- FERRARO, Kenneth F. (1995). *Fear of crime: Interpreting victimization risk*, Albany, State University of New York, 179 p.
- FITZGERALD, Robin (2008). « [La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes](#) », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la recherche*, Ottawa, Statistique Canada.
- GRAVEL, Marie-Andrée (2014). « [Le sentiment de sécurité et les perceptions de la population québécoise à l'égard de la criminalité](#) », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 29, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- JACKSON, Jonathan (2006). « Introducing fear of crime to risk research », *Risk Analysis*, 26 (1), p. 253-264.
- KEOWN, Leslie-Anne (2008). « [Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain](#) », *Tendances sociales canadiennes*, n° 86, Ottawa, Statistique Canada.
- MORENOFF, Jeffrey D., Robert J. SAMPSON et Steven W. RAUDENBUSH. (2001). « Neighbourhood inequality, collective efficacy and the spatial dynamics of urban violence », *Criminology*, 39 (3), p. 517 à 559.
- PERREAULT, Samuel (2013). « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012](#) », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). « [La victimisation criminelle au Canada, 2009](#) », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- SCHAFER, Joseph A., Beth M. HUEBNER et Timothy S. BYNUM (2006). « Fear of crime and criminal victimization: Gender-based contrasts », *Journal of Criminal Justice*, 34, p. 285-301.
- SPROTT, Jane B., et Anthony N. DOOB (1997). « Fear, victimization, and attitudes to sentencing, the courts, and the police » *Canadian Journal of Criminology*, 39 (3), p. 275-291.
- WALKS, R. Alan, et Larry S. BOURNE (2006). « Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas ». *Le Géographe canadien*, 50 (3), p. 273-297.
- WYANT, Brian R. (2008). « Multilevel impacts of Perceived Incivilities and Perceptions of Crime Risk on Fear of Crime: Isolating Endogenous Impacts », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 45, n° 1, Philadelphie, Temple University.

Tableau A1

Déterminants de la crainte de la criminalité, Québec, 2009

	Sig	RC	IC 95 %		Sig	RC	IC 95 %
Sexe	+++			Sentiment d'appartenance à la communauté locale	†		
Homme		-	-	<i>Oui</i>		-	-
Femme		6,46 ⁺⁺⁺	4,88 – 8,56	Non		1,33 [†]	1,03 – 1,72
Groupe d'âge	+++			Confiance aux inconnus	+++		
15 à 24 ans		-	-	Non		2,26 ⁺⁺⁺	1,71 – 2,99
25 à 44 ans		1,18	0,77 – 1,82	<i>Oui</i>		-	-
45 à 64 ans		2,70 ⁺⁺⁺	1,78 – 4,10	Criminalité dans le voisinage en comparaison aux autres régions	+++		
65 ans et plus		4,20 ⁺⁺⁺	2,61 – 6,73	Plus élevée		2,72 ⁺⁺⁺	1,74 – 4,27
Revenu du ménage	+++			À peu près la même		1,99 ⁺⁺⁺	1,52 – 2,59
Moins de 30 000 \$		1,45 [†]	0,92 – 2,30	<i>Moins élevée</i>		-	-
30 000 \$ à 59 999 \$		1,50 [†]	1,00 – 2,24	Non-réponse		2,24 [†]	1,13 – 4,44
60 000 \$ à 99 999 \$		1,28	0,83 – 1,96	Évolution de la criminalité dans le voisinage dans les cinq dernières années	++		
100 000 \$ et plus		-	-	Augmentée		2,17 ⁺⁺	1,29 – 3,65
Non-réponse ³		2,58 ⁺⁺⁺	1,67 – 4,00	<i>Diminuée</i>		-	-
Niveau de scolarité	+++			Demeurée la même		1,28	0,80 – 2,07
<i>Diplôme universitaire</i>		-	-	Non-réponse		1,42	0,71 – 2,84
Diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non universitaire		1,43 [†]	1,04 – 1,97	Désordre social ou physique constituant un problème dans le voisinage	+++		
Sans diplôme		2,26 ⁺⁺⁺	1,50 – 3,41	<i>Oui</i>		1,73 ⁺⁺⁺	1,31 – 2,28
Type d'agglomération	++			<i>Non</i>		-	-
Grands centres urbains (RMR et AR4)		1,64 ⁺⁺	1,14 – 2,35	Qualité du travail de la police locale pour assurer la sécurité de la population	+++		
<i>Communautés rurales et petites municipalités</i>		-	-	<i>Bonne</i>		-	-
Incapacité physique ou mentale limitant les activités	+++			Passable		1,38 [†]	1,04 – 1,82
<i>Oui</i>		1,58 ⁺⁺⁺	1,22 – 2,03	Mauvaise		2,77 ⁺⁺⁺	1,73 – 4,58
<i>Non</i>		-	-	Non-réponse		0,47 ⁺⁺	0,25 – 0,88
Expérience de victimisation au cours de l'année précédente	†						
<i>Oui</i>		-	-				
<i>Non</i>		1,32 [†]	1,01 – 1,74				

RC : Rapport de cote. Le rapport de cote calcule l'augmentation (ou la baisse) des chances « qu'une personne déclare être craintive quant à la criminalité en fonction de la valeur de la variable indépendante testée et de l'effet des autres variables du modèle. Un RC supérieur à 1 indique que les personnes présentant une caractéristique donnée sont plus susceptibles de déclarer une crainte quant à la criminalité comparativement à la catégorie de référence, tandis qu'un RC inférieur à 1 signifie qu'elles le sont moins.

*** Variable non pertinente dans le modèle où l'effet produit de cette variable sur la variable dépendante est non significatif. Autres variables testées non retenues : l'état matrimonial, la taille du ménage, le type de logement, l'activité du répondant, l'état de santé auto-déclaré, l'expérience de discrimination dans les cinq dernières années, le statut d'autochtone, le statut de minorité visible, le nombre de membres de la famille et d'amis dont la personne se sent proche et la perception des jugements prononcés par le système de justice.

Seuil : †: 0,05; ++: 0,01; +++: 0,001

1. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir Pas très en sécurité » ou Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.
2. Pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Note : La catégorie de référence de chacune des variables indépendantes est en italique.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.